

Agence Raccordement Electricité

SAUH/BDSP direction départementale des territoires de la
nièvre

Téléphone : 0970831970

2 rue des Pâtis

Télécopie :

BP BP30069

58020 Nevers Cedex

Courriel : brgne-cuau@enedis.fr

Interlocuteur : BRUCHON Emilie

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

CHALON-SUR-SAONE, le 22/02/2023

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC05830122A0002
Adresse : givry
58290 VANDENESSE
Référence cadastrale : Section D , Parcelle n° 44
Section D , Parcelle n° 45
Section D , Parcelle n° 348
Section D , Parcelle n° 345
Nom du demandeur : DE LA ROCHE AYMON Olivier

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Emilie BRUCHON

Votre conseiller

1/1

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

